

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est le service social à destination de toutes les personnes résidentes sur la commune de Millau. Une équipe de professionnels vous accompagne dans vos démarches administratives, vous oriente vers des organismes adaptés et vous soutient dans les situations complexes.

Contenu mis à jour le 19.01.26



Le CCAS propose différentes aides qui sont toutes octroyées seulement après évaluation des travailleurs sociaux et après passage en commission. (ressources, analyse de la situation globale).

AIDES FINANCIÈRES PONCTUELLES

➤ **Le Secours/dépannage ponctuel**

Cette aide permet d'apporter une réponse immédiate, de type « dépannage d'urgence », aux personnes dans le besoin.

➤ **Aide aux paiements des factures d'eau**

L'objectif est de prévenir les coupures d'eau, de permettre le maintien dans le logement et d'éviter un déséquilibre financier des ménages en difficulté.

➤ **Aide financière pour le règlement de certaines leçons pour le permis de conduire**

Cette aide, est ouverte à toute personne résidant Millau après obtention du code. Elle vient compléter les dispositifs déjà existants en la matière . Elle est attribuée sous conditions de ressources, après avis des travailleurs sociaux du CCAS.

➤ **Aide financement accueil de jour « Cheveux d'ange »**

<https://www.millau.fr/vie-quotidienne/solidarite-et-sante/le-centre-communal-daction-sociale?>

Cette aide permet de prendre en charge une journée par semaine aux « Cheveux d'Ange » pour les personnes qui sont déjà bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

➤ Aide financière partielle de l'aide à domicile

Elle participe à la prise en charge de l'intervention d'une aide à domicile pour toute personne en situation de handicap, invalidité, maladie ou autre problématique ne relevant d'aucun dispositif de droit commun et n'ayant aucun proche aidant en capacité d'apporter l'aide nécessaire.

DOMICILIATION

La domiciliation ou "élection de domicile" permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir leur courrier.

Cette procédure est un préalable obligatoire pour faire valoir certains droits (délivrance d'une carte d'identité, inscription sur les listes électorales, aide juridique...) et bénéficier de prestations sociales (RSA, Allocation Adulte Handicapée, Allocation Personnalisée d'Autonomie...).

- La demande de domiciliation doit être adressée à un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou auprès d'un organisme, agréé à cette fin par le préfet du département.

Toute demande d'élection de domicile, ou de renouvellement adressée à un organisme, est suivie d'un entretien avec l'intéressé, au cours duquel il reçoit une information sur ses droits et les obligations à respecter dans le cadre de la domiciliation.

CONSTITUTION DES DOSSIERS D'AIDE SOCIALE

Le dossier d'aide à l'hébergement est à retirer au Centre Communale d'Action Sociale.

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou aux handicaps des personnes qui ne peuvent ainsi être aidées par d'autres moyens. Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide social résultent de dispositions législatives ou réglementaires. Le CCAS est chargé de transmettre le dossier de demande au représentant de l'Etat ou au Président du Département de l'Aveyron pour instruction et décision.

▼ Pièce à fournir pour l'aide sociale

- copie de la pièce d'identité ou du livret de famille, –
- copie de la carte d'assuré sociale ou attestation de la Caisse d'Assurance Maladie (en cours de validité),
- dernier avis d'imposition ou de non imposition,
- notification de paiement des prestations familiales de la Caisse d'Allocation Familiale (Allocation logement, Allocation Adulte Handicapé...),
- justificatifs de paiement de (ou des) retraites et de (ou des)pensions,
- relevés de compte des trois derniers mois,
- copie du jugement de mise sous tutelle ou Curatelle (s'il y a lieu),
- nom, Prénom et adresse des futurs Obligés Alimentaire (s'il y a lieu).

L'EPICERIE SOCIALE "AU P'TIT PANIER DU QUAI" (HTTPS://WWW.MILLAU.FR/PAGES-DINFORMATION/ACTUALITES/LEPICERIE-SOCIALE-AU-PTIT-PANIER-DU-QUAI-OUVRE-SES-PORTESES-3860)

L'épicerie sociale du CCAS a ouvert ses portes le 28 avril 2025, au 50 quai Sully Chaliès à Millau et a été inaugurée le 13 mai, dans le prolongement de l'espace alimentaire.

Le principe : une épicerie « classique » et des produits à prix réduits pour des personnes en précarité alimentaire, engagés par contrat, et accompagnés sur des temps d'ateliers et de formation autour de l'alimentation.

[« Au p'tit panier du quai » \(https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/lepicerie-sociale-au-ptit-panier-du-quai-ouvre-ses-portes-3860\)](https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/lepicerie-sociale-au-ptit-panier-du-quai-ouvre-ses-portes-3860)

propose des denrées alimentaires, des produits frais, des produits d'hygiène et d'entretien contre une participation financière minimale (30 % de la valeur marchande)

L'épicerie sociale répond sur une durée définie de 6 mois (renouvelable 2 fois) à un besoin économique ponctuel des usagers. Pour accéder à l'épicerie, chaque usager devra avoir au préalable établi avec son travailleur social un projet défini dans le temps, comme faire face à une dépense imprévue ou rembourser une dette.

[En savoir + \(https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/lepicerie-sociale-au-ptit-panier-du-quai-ouvre-ses-portes-3860\)](https://www.millau.fr/pages-dinformation/actualites/lepicerie-sociale-au-ptit-panier-du-quai-ouvre-ses-portes-3860)

- [télécharger le dépliant d'information](#)

Des partenaires à votre service



La banque de France organise des permanences au CCAS les 1, 3 et 5ème vendredi du mois.

Des défenseurs des droits font des permanences au CCAS les mardis.

Le Point Infos Séniors (PIS)

Ce service accueille, informe, écoute, oriente et accompagne les personnes âgées de plus de 60 ans, ainsi que leur entourage, dans les démarches quotidiennes, et notamment pour les besoins liés au soutien à domicile. Des actions de prévention et d'animation sont également organisées régulièrement sur le territoire.

Le Point info seniors Millau Grands Causses

- 70 place des Consuls
- 12100 MILLAU

Horaires d'accueil :

- du lundi au vendredi
- 09h30-12h30 / 14h00-17h00

Référentes :

- Anne Vezinhet : 07 89 65 26 73
- Florence Bousquet : 07 89 65 31 05
- Laurie Persegol : 07 89 65 31 05

Mail : pointinfoseniors@cc-millaugrandscausses.fr

Les actes administratifs du CCAS

▼ Conseil d'administration du 22 décembre 2025

Publié le 22.12.25

[2025DL42.Mise en place des astreintes et indemnisation](#)

[2025DL43.Projets d'établissements des 4 structures du PPE](#)

[2025DL44. Adoption du nouveau projet de fonctionnement du RPE](#)

[2025DL45.Convention de prestation de services pour le compte de la Comcom-PIS](#)

[2025DL46.Modification du tableau des effectifs](#)

[2025DL47.Convention de participation au titre de la prévoyance](#)

▼ Conseil d'administration du 27.11.2025

[2025DL33.Convention de versement de l'aide au transport urbain - dénonciation](#)

[2025DL34.Modalités d'accès aux aides financières facultatives du Pôle Social](#)

[2025DL35.Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2026-2029 du CDG12](#)

[2025DL36.Adhésion au Guichet Unique pour le Spectacle Occasionnel GUSO](#)

[2025DL37.Adoption du nouveau règlement de fonctionnement des EAJE - Le cocon](#)

[2025DL38.Adoption du nouveau règlement de fonctionnement des EAJE - L'eau vive](#)

[2025DL39.Adoption du nouveau règlement de fonctionnement des EAJE - Ile aux trésors +](#)

[Récré à bulles](#)

[2025DL40.Budget 2025 - Décision Modificative n°1](#)

[2025DL41.Modification du tableau des effectifs](#)

▼ Conseil d'administration du 16.10.25

Délibérations publiées le 20.10.25

[2025DL23.Candidature Secours Populaire afin de siéger au CA](#)

[2025DL24.Modification des membres du CA](#)

[2025DL25.Retrait de la délibération 2025DL22](#)

[2025DL26. Modification du régime des ASA](#)

[2025DL27.Création d'un emploi permanent et modification tableau des effectifs - Directrice MA](#)

[2025DL28.Création d'un emploi permanent et modification tableau des effectifs - Accompagnant santé](#)

[2025DL29.Lutte contre la précarité alimentaire - demande de subvention](#)

[2025DL30.Projet pergola et achat vaisselle - demande de subvention](#)

[2025DL31.Programme Mieux Manger Pour Tous - demande de subvention](#)

[2025DL32.Modification de l'agrément de la Crèche Familiale](#)

▼ Conseil d'administration du 7 juillet 2025

[2025DL16.Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade](#)

[2025DL17.Modification tableau des effectifs](#)

[2025DL18.Contrats d'assurance des risques statutaires 2026-2029](#)

[2025DL19.Avenant n°1 à la convention accord cadre Ville de Millau-CCAS](#)

[2025DL20.Convention de partenariat à la mise en oeuvre actions collectives - Département de l'Aveyron-PIS](#)

[2025DL21.Augmentation de la participation employeur pour le risque prévoyance](#)

[2025DL22.Maintien de la rémunération à 100 durant les 3 premiers mois d'arrêt maladie](#)

▼ Conseil d'administration du 16 mai 2025

[Les délibérations](#)

, publiées le 26.05.25

▼ Conseil d'administration du 08 avril 2025

Publié le 22 avril 2025 :

[budget primitif 2025](#)

[compte administratif 2024](#)

[liste des délibérations](#)

▼ Conseil d'administration du 27.02.25

[Délibérations](#)

, publiées le 07.03.25

▼ Conseil d'Administration du 15.11.24

[Les délibérations](#)

▼ Conseil d'Administration du 29 août 2024

[Délibération](#)

[Liste des délibérations](#)

▼ Conseil d'administration du 11 juillet 2024

Publié le 17.07.24

[Listes des délibérations](#)

[Délibérations](#)

▼ Conseil d'administration du 12.04.24

[Ordre du jour](#)

[Décisions](#)

[Délibérations](#)

[Budget primitif](#)

[Compte administratif 2023](#)

▼ Conseil d'administration du 14.03.24

[Ordre du jour](#)

[Délibérations](#)

[Décisions](#)

Publié le 31.01.24

[Liste des décisions](#)

[Liste des délibération](#)



VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République

12100 Millau

05 65 59 50 00

Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30